

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 746 modifiant l'arrêté n° 57 du 19 janvier 1939 portant réorganisation territoriale de la Côte française des Somalis

n° 746

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 août 1940

Numéro JO
n° 525 du 31/08/1940

Date du numéro
31 août 1940

VISAS

Le Général de division, chargé de mission et de l'expédition des affaires de la colonie, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 57 en date du 19 janvier 1939 portant réorganisation territoriale de la Côte française des Somalis: Sur la proposition du général commandant supérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— En vue de faire coïncider les limites actuelles des cercles de Djibouti avec celles des secteurs de couverture, les limites entre ces deux cercles seront les suivantes : — Dorale (fond de la baie) : — le ponceau situé à environ 2 kilomètres au sud-ouest de la station de Chébellé; — voie ferrée jusqu'à Holhol (Holhol faisant partie du cercle de Djibouti) : — oued Holhol jusqu'à la frontière anglaise. Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté et notamment les limites des cercles de Djibouti et d'Ali-Sabieh fixées par l'arrêté n° 57 du 19 janvier 1939. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

GERMAIN.